

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/14**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	25

Date de la convocation
23/02/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 03 mars à 11 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (23) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI -

Pouvoirs (2) : Maria GAROBY donne pouvoir à Marilyn MASSONI- Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN

Absents (12) : - Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Augustine MARIOTTI - Charles MARCELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI – Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet : Création de 9 emplois permanents d'Agent de maîtrise territorial à temps complet

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

Considérant les besoins de l'établissement public, il serait souhaitable de procéder à la création de 9 emplois permanents d'agents techniques, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui seront pourvus par des agents contractuels relevant du grade d'agent de maîtrise territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20260303-2026-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026

Le Conseil Communautaire

- VU le code général des collectivités territoriales,
 - VU le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,
 - VU le décret n° 88- 547 du 06 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d 'emploi s des Agents de Maîtrise Territoriaux,
 - VU le décret n° 88- 548 du 06 mai 1988 modifié, fixant l'échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Président
- De créer, **9 emplois permanents d'agents techniques** relevant du grade d'agent de maitrise territorial, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire,
- De pourvoir les emplois, ainsi créés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de l'établissement public,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de l'établissement public, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI